

Autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention de financement des travaux connexes à la ligne 1 du projet Néobus

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 10 octobre 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2018, approuvant le budget primitif 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/71 du 28 février 2018, portant décision modificative n°1 du budget primitif principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/228 du 13 juin 2018, portant décision modificative n°2 du budget primitif principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/322 du 29 août 2018, approuvant le budget supplémentaire 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n° 2018/361 du 10 octobre 2018, portant décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2018/19 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Urbains,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/84 du 10 octobre 2018,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 26 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à signer avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa l'avenant n° 1 à la convention de financement des travaux connexes à la ligne 1 du projet Néobus, jointe en annexe.

ARTICLE 2 /

Le montant correspondant à ces travaux, fait l'objet d'une inscription en autorisation de programme/crédit de paiement

- A hauteur de 94 658 250 F au budget principal de la Ville, programme 16 P806 « Participation aux travaux connexes Néobus », selon l'échéancier suivant :

- A hauteur de 18 315 130F sur le budget annexe Assainissement, section investissement, opération 17004A « Renforcement conduite EU Plaine de Tonghoué » en Autorisation de Programme/Crédits de Paiements.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 10 OCTOBRE 2018

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération

A Dumbéa, le 16 OCT 2018

Le Maire,

Georges Naturel



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 10 OCTOBRE 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
DDP	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
D.A.F.	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
SMTU	-	1

CONVENTION DE FINANCEMENT AVENANT N°1

Opération : Réalisation du Projet TCSP du Grand Nouméa
TRAVAUX CONNEXES

ENTRE

La Ville de Dumbéa

ET

**Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand
Nouméa**

Maitre d'Ouvrage du projet Néobus

Entre les soussignés :

La Ville de Dumbéa, représentée par Monsieur Georges Naturel, son Maire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la délibération du conseil municipal n°2018/XXX en date du 10 octobre 2018 et désignée, ci-après désignée « la Ville »,

d'une part,
Et

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DU GRAND NOUMEA (SMTU), représenté par son Président Monsieur Philippe Michel agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° XXX du XXX, Maître d'Ouvrage de la réalisation du projet Transport en Commun en Site Propre (TCSP) du Grand Nouméa, ci-après dénommé « le SMTU »,

d'autre part,

EXPOSE DES MOTIFS

Par convention en date du 22 août 2016, la ville de Dumbéa et le SMTU ont défini les modalités de financement et d'intégration d'un ensemble d'études et travaux complémentaires le long du tracé du projet Néobus afin d'optimiser et mutualiser, lorsqu'il était possible, l'état des aménagements existants.

Après deux années de travaux en cours, les deux parties ont souhaité mettre à jour les aménagements et financements convenus pour ces travaux connexes.

En l'occurrence :

- La mise à jour du financement du redimensionnement de l'assainissement pluvial de l'avenue Becquerel à Koutio ;
- La mise à jour du financement des voies VP sous le futur pont de la Piste Cyclable (OA7) ;
- La mise à jour du financement de l'élargissement des modes doux sur le pont de la Tonghoué (OA8) ;
- La mise à jour du financement de la réalisation du cheminement piéton depuis l'Avenue Becquerel jusqu'au parking de Ecole CLAIN ;
- L'intégration de nouveaux travaux d'extension du réseau d'eaux usées Plaine de Tonghoué et plus particulièrement au niveau de la Promenade de Koutio , sous les voies du projet Néobus au droit de l'OA8.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'ensemble de ces modifications.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la liste des travaux connexes, leur coût d'opération et les montants des participations financières associées.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES ARTICLES DE LA CONVENTION:

L'article 7 de la convention du 26 août 2016 est ainsi modifié comme suit :

« Article 7-Coût de l'opération et Versement de la participation financière

Le coût des opérations relatifs aux travaux connexes est revu comme suit :

1 Redimensionnement de l'assainissement pluvial de l'avenue Becquerel :

Tableau récapitulatif des montant TTC :

	Montant en F CFP De la Convention initiale	Montant en F CFP De l'avenant n°1
Travaux	23 980 028	15 814 487
Etudes, frais de maîtrise d'ouvrage et révisions de prix	4 440 651	1 707 510
TOTAL TTC	28 420 679	17 521 997

La participation initiale de la ville liée au redimensionnement (dévoisement et renforcement) de l'assainissement pluvial sur l'avenue Becquerel a été évaluée par la maîtrise d'œuvre générale à 50.9 % du coût total des travaux projetés.

Conformément à la note mise à jour du 20 juillet 2018 (jointe en annexe 1 au présent avenant), les travaux ont été effectués pour un montant global de 17 521 997 F CFP TTC ce qui ajuste également la participation de la ville à 8 918 697 F CFP TTC (50.9%).

2 Ouverture aux voies VP sous le pont de la Piste cyclable (OA7):

Tableau récapitulatif des montant TTC :

	Montant en F CFP De la Convention initiale	Montant en F CFP De l'avenant n°1
Travaux	302 915 909	366 414 930
Etudes, frais de maîtrise d'ouvrage et révisions de prix	66 160 046	31 075 954
TOTAL TTC	369 075 955	397 490 884

La participation initiale de la ville liée à l'ouverture aux voies VP sous l'ouvrage d'art a été évaluée par la maîtrise d'œuvre générale, conformément à la note du 7 avril 2016 jointe en annexe 2, à **11.5 %**, soit 42 417 503 F CFP TTC au regard du coût total des travaux projetés évalués à 369 075 955 F CFP TTC.

La mise à jour du montant des travaux en cours d'achèvement à 397 490 884 F CFP TTC, intègre des surcoûts liés à des plus-values de mise en œuvre de terrassement le long de l'ancienne conduite d'adduction d'eau potable AEP 800 ;

l'augmentation de certaines quantités prévues au marché et le revêtement supplémentaire des accotements de l'ancienne voie ferrée .

Ainsi la mise à jour de la participation de la ville liée à l'ouverture aux voies VP sous l'ouvrage à hauteur de **11.5%** est réévaluée à **45 711 452 F CFP TTC**.

3 Elargissement des modes doux sur le pont de la Tonghoué (OA8) :

Tableau récapitulatif des montant TTC :

	Montant en F CFP De la Convention Initiale	Montant en F CFP De l'avenant n°1
Travaux	240 884 328	273 294 014
Etudes, frais de maîtrise d'ouvrage et révisions de prix	47 427 255	31 170 189
TOTAL TTC	288 311 583	304 464 203

La participation initiale de la ville liée à l'élargissement des modes doux sur l'ouvrage, induit une participation de **22,5%** soit 31 120 106 F CFP TTC du coût total des travaux projetés initialement évalués à 288 311 583 F CFP TTC, conformément à la note de la maîtrise d'œuvre du 11/03/2016 jointe en annexe 3.

La mise à jour du montant des travaux achevés à 304 464 203 F TTC, intègre des surcoûts liés aux des plus-values de travaux supplémentaires et l'augmentation de certaines quantités prévues au marché (Enrochement, exécution des tabliers du GC en 2 postes de travail afin d'augmenter les cadences de production, rajout d'un réseau sec, etc.).

Considérant la subvention du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, d'un montant évalué à **150 MF** selon l'étude de l'APICAN et venant en déduction du montant total des travaux de l'ouvrage; la participation de la ville est donc réévaluée à **34 754 446 F CFP TTC**, soit 22,5% de **154 464 203 F CFP TTC** restant à financer.

En cas de non obtention, ou d'obtention partielle, de la subvention de **150 MF**, les 2 parties conviennent d'appliquer le ratio ci-dessus (**22.5 %** à la charge de Ville et **77.5%** à la charge du SMTU) pour les restes à financer, soit une participation maximale de la ville de **68 504 446 F CFP TTC**.

4 Réalisation du cheminement piétons depuis l'avenue Becquerel jusqu'au parking de l'Ecole CLAIN :

Tableau récapitulatif des montant TTC :

	Montant en F CFP De la Convention initiale	Montant en F CFP De l'avenant n°1
Travaux	5 670 000	6 030 234
Etudes, frais de maîtrise d'ouvrage et révisions de prix	987 174	651 091
TOTAL TTC	6 657 174	6 681 325

La différence correspond à la mise à jour des taxes (marche à blanc de la TGC).

Ce montant correspond à un objectif de coût de travaux demandé par la ville, suite à la note de la maîtrise d'œuvre générale du 11/03/2016 jointe en annexe 4 à la présente convention, soit **100%** du coût total des travaux réévalués. La participation de la ville liée à cette opération est ainsi réévaluée à **6 681 325 F CFP TTC**.

Les travaux n'ont pas encore débutés et la ville demande un délai supplémentaire de 3 mois afin de valider le projet du cheminement qui devra s'intégrer à celui qu'elle a actuellement en cours sur le terrain mitoyen.

5 Extension de l'EU Plaine de Tonghoué traversée de la route au droit de l'OA8 :

Tableau récapitulatif des montant TTC :

	Montant en F CFP De la Convention initiale	Montant en F CFP De l'avenant n°1
Travaux	sans objet	17 575 214
Etudes, frais de maîtrise d'ouvrage et révisions de prix	sans objet	739 916
TOTAL TTC	sans objet	18 315 130

La ville a sollicité en 2017 le SMTU afin d'intégrer une nouvelle opération de travaux connexes pendant la phase des travaux du Néobus : La pose d'un assainissement EU en traversée de voies proche de l'OA8 (Cf : Annexe 5).

La participation de la ville liée aux travaux d'extension de l'EU au niveau de l'OA8 est de **100%** du coût total des travaux réalisés, soit : **18 315 130 F CFP TTC**.

La ville a conservé la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS TTC ENTRE LA CONVENTION INITIALE ET L'AVENANT N°1 :

Désignation des travaux :	Participation		Cumul des Montants Totaux TTC Convention initiale	Participation		Cumul des Montants Totaux TTC Avenant n°1	% d'évolution	Différence sur la participation Ville
	SMTU	Ville (Montant Convention initiale)		SMTU	Ville (Montant Avenant n°1)			
1- EP Becquerel	13 957 212	14 463 467	28 420 679	8 603 300	8 918 697	17 521 997	-38.3%	- 5 544 770
2- Ouverture VP OA7	326 658 452	42 417 503	369 075 955	351 779 432	45 711 452	397 490 884	+7.7%	+ 3 293 949
3- Modes doux OA8	257 191 477	31 120 106	288 311 583	269 709 757	34 754 446	304 464 203	+5.6%	+ 3 634 340
4- Cheminement Clain	-	6 657 174	6 657 174	-	6 681 325	6 681 325	+0.36	24 151
5- EU Plaine de Tonghoué	-	-	-	-	18 315 130	18 315 130	-	+ 18 315 130
TOTAL (*) :	597 807 141	94 658 250	692 465 391	630 092 489	114 381 050	744 473 539	+7.5%	+ 19 722 800

Le montant global initial des travaux connexes projetés était de 692 465 391 F CFP TTC. La participation de la ville à ces travaux était alors de 94 658 250 F CFP.

La mise à jour du coût total des travaux listés ci-dessus porte le montant total des travaux connexes à 744 473 539 F CFP TTC, et la nouvelle participation de la ville à **114 381 050 F CFP**, sous réserve de l'obtention de la *subvention du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie*, d'un montant évalué à **150 MF** selon l'étude de l'APICAN pour l'ouvrage de la Tonghoué.

En cas de non obtention, ou d'obtention partielle, de la subvention de **150 MF**, les deux parties conviennent d'appliquer le ratio ci-dessous :

- **22.5 %** à la charge de Ville et **77.5%** à la charge du SMTU) pour les restes à financer,

La participation maximale de la ville serait ainsi de **148 131 050 F CFP**

La convention initiale prévoyait l'échéancier suivant :

- **10% du montant, soit 9 465 825 F CFP**, après notification de la présente convention ;
- **50% du montant, soit 47 329 125 F CFP**, à la date de constatation par la Ville d'un avancement financier de l'opération supérieur à 55% ;
- **35% du montant, soit 33 139 569 F CFP**, à la date de la réception des travaux ;
- **le solde** à la date de période de parfait achèvement des travaux et correspondant au mémoire transmis par le SMTU.

A ce jour, conformément à la convention initiale, les versements suivants ont été effectués par la ville :

- **9 465 825 F CFP** à la signature de la convention ;
- **47 329 125 F CFP** à la date 13 décembre 2017 après justification par le SMTU d'un avancement de l'opération supérieur à 55%

Le nouvel échéancier est défini de la manière suivante :

- **9 465 825 F CFP**, après notification de la convention initiale en date du 22 août 2016 ;
- **47 329 125 F CFP**, à la date de constatation par la Ville d'un avancement financier de l'opération supérieur à 55% ;
- **33 130 387 F CFP** à la date de constatation par la Ville d'un avancement financier de l'opération supérieur à 95% ;
- **20 713 716 F CFP** au 1^{er} mars 2019 ;
- **le solde** après transmission par le SMTU d'un mémoire faisant apparaître :
 - le montant des dépenses réalisées pour les études et les travaux devant être pris en charge par la Ville, accompagné des justificatifs correspondants,
 - le montant de la rémunération du mandataire du SMTU,
 - les acomptes déjà appelés et dûment versés,
 - le montant du solde restant dû par la Ville.

Les règlements seront effectués dans les 45 jours à compter de la réception des appels de fonds accompagnés des pièces justificatives.

Passée la survenance de l'évènement rendant le règlement exigible, les sommes dues au SMTU, à quelque titre que ce soit, porteront intérêt au taux de l'intérêt légal à la date de l'échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, et sans

que le paiement de ces intérêts dégage la Ville de son obligation de payer à la date prévue le SMTU.

ARTICLE 3 - EXECUTION

Le maire de la Ville de Dumbéa et le président du SMTU sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant à la convention qui sera signée en deux exemplaires et transmise à monsieur le commissaire délégué pour la province Sud.

Fait à Dumbéa, en 2 exemplaires originaux ; le :

Pour la Ville de DUMBEA,
Le Maire

Pour le SMTU,
Le Président

R

O

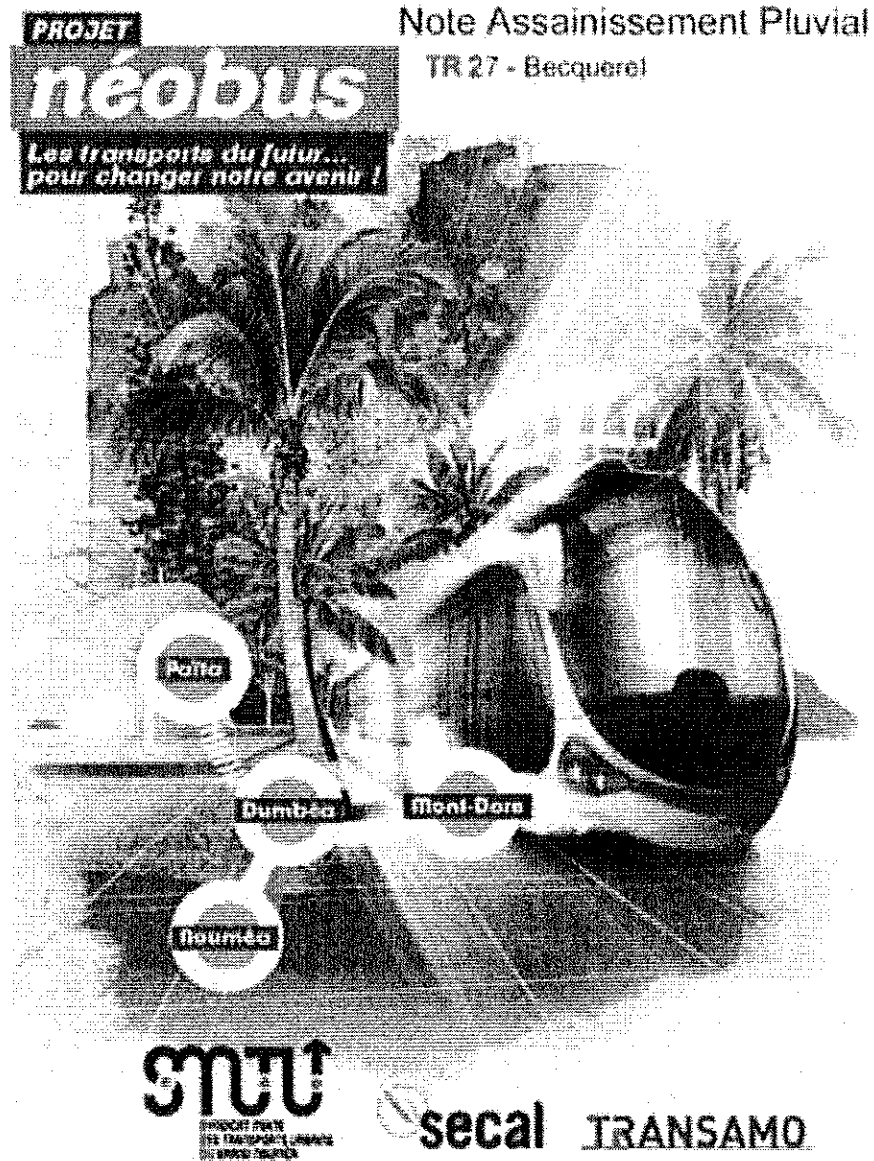
E

Liste des annexes au présent avenant à la convention :

- **ANNEXE 1 :**
Note « Assainissement Pluvial TR27 Becquerel » – Juillet 2018 (EGIS France)
- **ANNEXE 2 :**
Note sur l'ouvrage d'art de la piste cyclable – Juillet 2018 (EGIS France)
- **ANNEXE 3 :**
Note « Elargissement des modes doux sur l'ouvrage d'art de la Tonghoué (OA8) »
- **ANNEXE 4 :**
Note « Réalisation du cheminement piétons PMR depuis l'avenue Becquerel jusqu'au parking de l'Ecole CLAIN »
- **ANNEXE 5 :**
Plan projet de l'Assainissement EU Rue Lapérouse – 18 Avril 2016 (ETEC/EGIS)
- **ANNEXE 6 :**
Liste des Travaux connexes et indication des montants pour conventionnement
Avenant – Aout 2018 & RAPPEL à la convention initiale du 22/8/2017

ANNEXE 1 :

Note « Assainissement Pluvial TR27 Becquerel » – Juillet 2018 (EGIS France)



egis

20/07/2018

SMTU

secal

TRANSAMO

REP. du Grand Nouméa

Version	Date	Approbation	Approuvé par	Contrôle	Approuvé par
1	20/07/2018				
2	21/07/2018				

1. Préambule

Cette notice a pour objectif d'établir le chiffrage lié à la modification du projet d'assainissement sur l'avenue Becquerel (TR27) avec le changement des diamètres de collecteur par le projet SAFEGE (DIAG-RA-2015-05-001 sur GED)

2. Objet de la modification

Les conclusions de l'étude hydraulique, menée par SAFEGE dans le cadre de sa mission de diagnostic et préconisation hydraulique en articulations avec le projet Néobus, amènent à la requalification d'une partie du réseau existant sur la rue Becquerel, sur la commune de Dumbéa.

La canalisation existante de diamètre 500 mm entre les rue Marie Curie et Jacques Monod est sous dimensionnée pour son fonctionnement actuel.

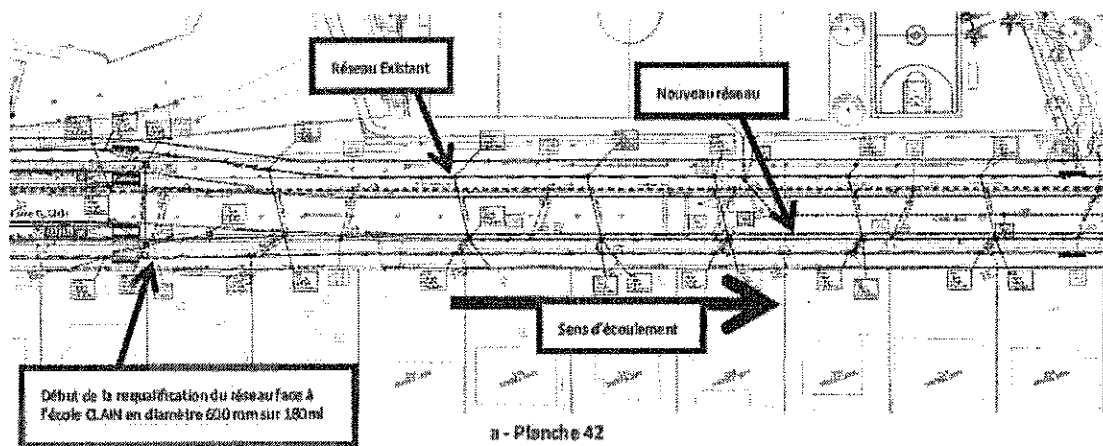
Une mise en charge du réseau est constatée lors des pluies de période de retour biennales.

SAFEGE propose donc la requalification de ce réseau, présent sous la plateforme de Néobus, en s'appuyant sur les travaux d'infrastructures du marché de travaux Néobus sur le secteur.

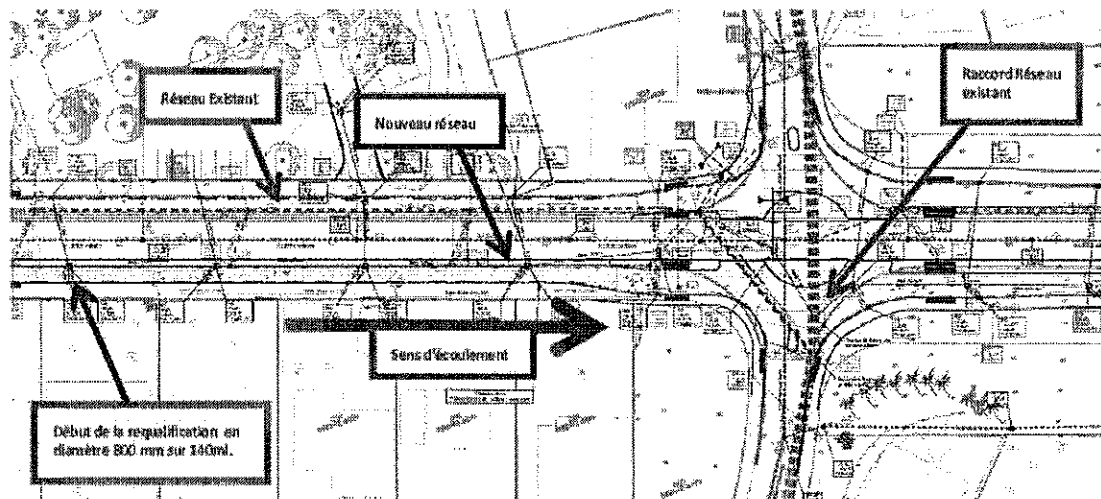
3. Coût de la modification

L'étude SAFEGE préconise le remplacement de 320 ml de canalisation de diamètre 500mm par 180 ml de canalisation 600mm et 140 ml de canalisations diamètre 800mm en aval du réseau

Le début du réseau concerné se trouve sur la planche 42 du projet Néobus :



La fin du réseau concerné se trouve sur la planche 41 du projet Néobus :



b - Planche 41

Le coût global de cette requalification est détaillé dans le tableau ci-dessous (Mis à jour avec les prix du marché INFRA 3 et les quantités réelles :

Designation	Unité	Prix unit. HT	Quantité	Travaux Néobus	Travaux suite modification
				Montant HT	Montant HT
EN P.V.C SNE Ø 509 mm y.c tranchée	NL	24000	320	8 520 000,00	
EN P.V.C SNE Ø 630 mm y.c tranchée	NL	33000	219		7 023 000,00
EN PEHD Ø 800 mm y.c tranchée	NL	40000	130		6 240 000,00
Forfait chantier	Unité	8,78%			
TOTAL				8 520 000,00	13 263 000,00

Différence	4 949 000,00	XFP
Forfait chantier	8,78%	
Total plus - valeur	5 353 522,20	XFP

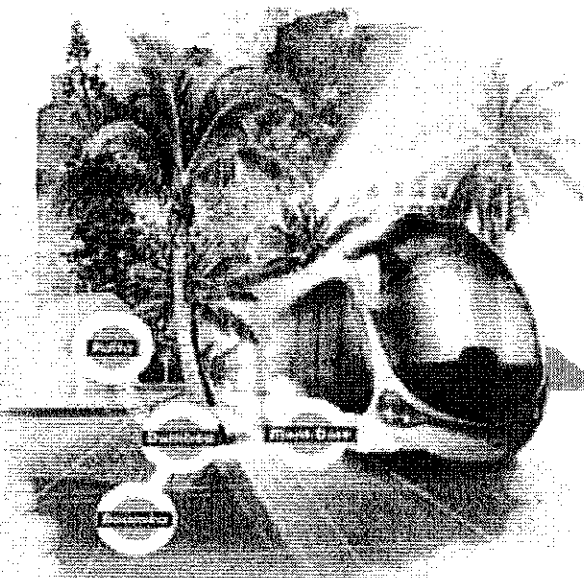
ANNEXE 2 :

Note sur l'ouvrage d'art de la piste cyclable – Juillet 2018 (EGIS France)



NOTE SUR L'OUVRAGE D'ART DE LA PISTE CYCLABLE REPARTITION DES FINANCEMENTS

18/04/2018



DIFFUSION

NOM	SOCIÉTÉ/INSTITUTION	POUR
LEFÈVRE Christophe	SMTU	Information

Toute diffusion même partielle de ce document est soumise à l'approbation écrite du groupement SECAL/TRANSAMO

RELACTURE INTERNE

ECRIT PAR : SOPHIE BALMANN	VERIFIÉ PAR : DANIEL CONTAL
----------------------------	-----------------------------



SOMMAIRE

1. PREAMBULE..... 3
2. Evaluation des Coûts liés à l'intégration des voies VL et l'amélioration des modes doux..... 3

PREAMBULE

Cette notice a pour objectif d'établir le chiffrage des plus-values du franchissement de la VE1 des éléments suivants, en plus des voies du TCSP et de la reconstitution de la « piste cyclable » :

- des voies routières (VP) qui permettront la desserte des zones d'aménagements de Caillard et Kaddour et d'Entre deux mers au sud de la VE1
- des surlargeurs liées aux modes doux associés à ces voies VP.

L'estimation présentée ne concerne que la construction de l'ouvrage d'art et des terrassements de la plateforme Néobus inclus dans les limites de projet relatives au marché de travaux de l'ouvrage d'Art de la piste cyclable.

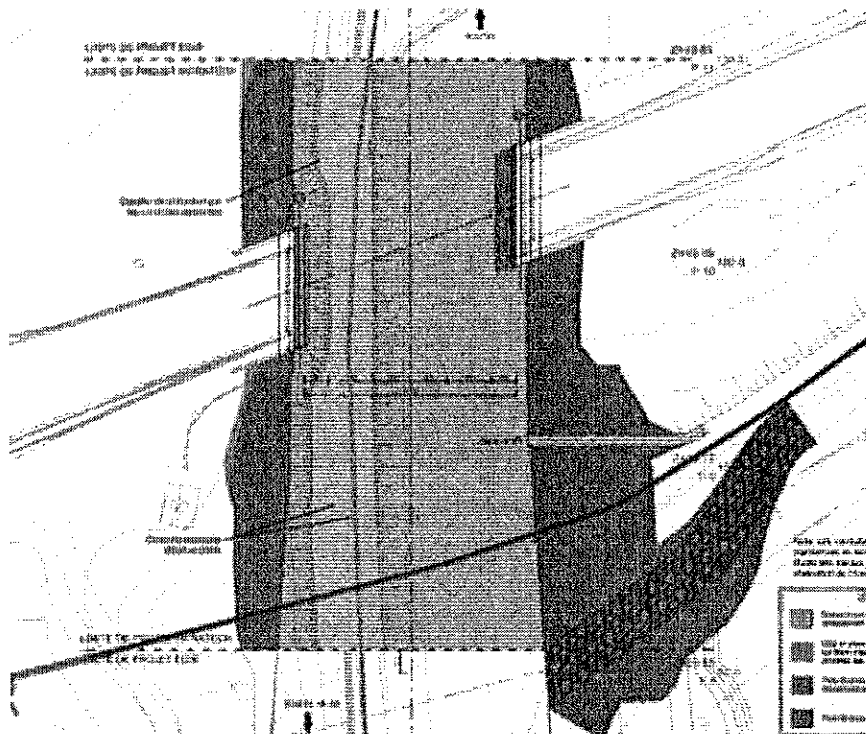


Figure 1. : OA7 – sol 1 - Coupe Transversale sans mode doux

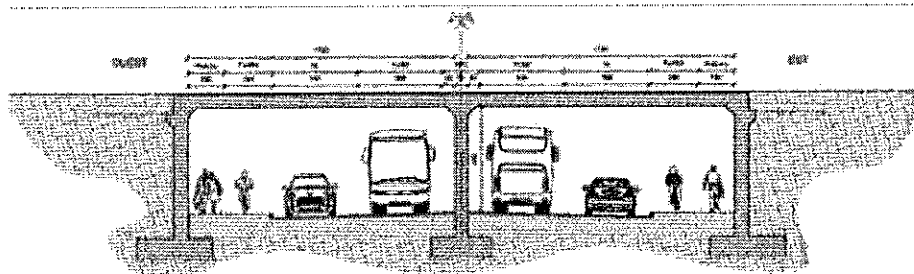
EVALUATION DES COUTS LIES A L'INTEGRATION DES VOIES VP ET DES MODES DOUX SUPPLEMENTAIRES

Sur la base de la solution PIPO/ POD qui avait été présentée en APS comme étant la solution la plus économique, la 1^{ère} évaluation a été établie pour déterminer les coûts supplémentaires liés à l'intégration des voies VP et des modes doux associés.

En effet, la technique « poutrelles enrobées » a été retenue après concertation avec la DEPS, future gestionnaire de l'ouvrage qui prévoit de l'élargir à terme, mais également à la demande du SMTU qui souhaitait un ouvrage mieux intégré et plus urbain.

[illegible]

La solution intégrant les voies VP, les modes doux et les voies TCSP présentait le profil en travers suivant :



Les estimations APS de chacune des solutions étaient les suivantes :

	SOL 1 sans voies routières	SOL 2 avec voies routières
CHAPITRE 1.1 - INSTALLATIONS DE CHANTIER	15 000 000	18 000 000
CHAPITRE 1.2 - TRAVAUX PREPARATOIRES	30 000 000	30 000 000
CHAPITRE 1.3 - TERRASSEMENTS	24 417 700	26 588 200
CHAPITRE 1.4 - APPUIS	20 297 624	29 247 436
CHAPITRE 1.5 - TABLIERS	12 600 000	22 140 000
CHAPITRE 1.6 - EQUIPEMENTS	18 025 480	22 155 480
TOTAL GENERAL SANS MODE DOUX PCFP HT	120 340 804	148 131 116
CHAPITRE 1.7 - MODE DOUX	5 902 000	5 902 000
TOTAL GENERAL AVEC MODE DOUX PCFP HT	126 242 804	154 033 116

La plus-value sur l'ouvrage liée à l'ajout des voles routières est donc estimée à :

154 033 116 F - 126 242 804 F = 27 790 312 F CFP HT (soit : 29 179 827 F TTC)

Soit 18 % du montant total estimé à l'APS de 154 033 116 F

En DCE, l'estimation du coût de l'ouvrage est passée à 288 491 342 F HT (avec la solution en poutrelles enrobées et terrassement supplémentaires)

Cette augmentation est en raison de :

- 55 MF de la plus-value technique pour la poutrelle enrobée (non imputable à la Ville)
- 49,3 MF de terrassement en raison de la surcharge liée aux limites ajustées avec le MOEG (Fig. 1) (non imputable à la Ville)
- 11 MF d'élargissement et de renforcement de la déviation provisoire de la VE1 en phase travaux ;
- 2 MF d'ajustement des travaux pour la MT d'EEC, sous la plate-forme de TCSP ;
- 17,15 MF d'ajustement des prix au projet.

Sur la base des 18 % de surcoût estimé à l'APS du projet, la participation de la Ville sur le montant de l'ouvrage est évalué à :

18% x 184 200 000 F HT (estimation DCE hors frais non imputable à la Ville)

soit : 33 156 000 F HT

Ce montant représente 11,5% de l'estimation DCE complète des travaux de l'OA7

ANNEXE 3 :

Note « Elargissement des modes doux sur l'ouvrage d'art de la Tonghoué (OA8) »

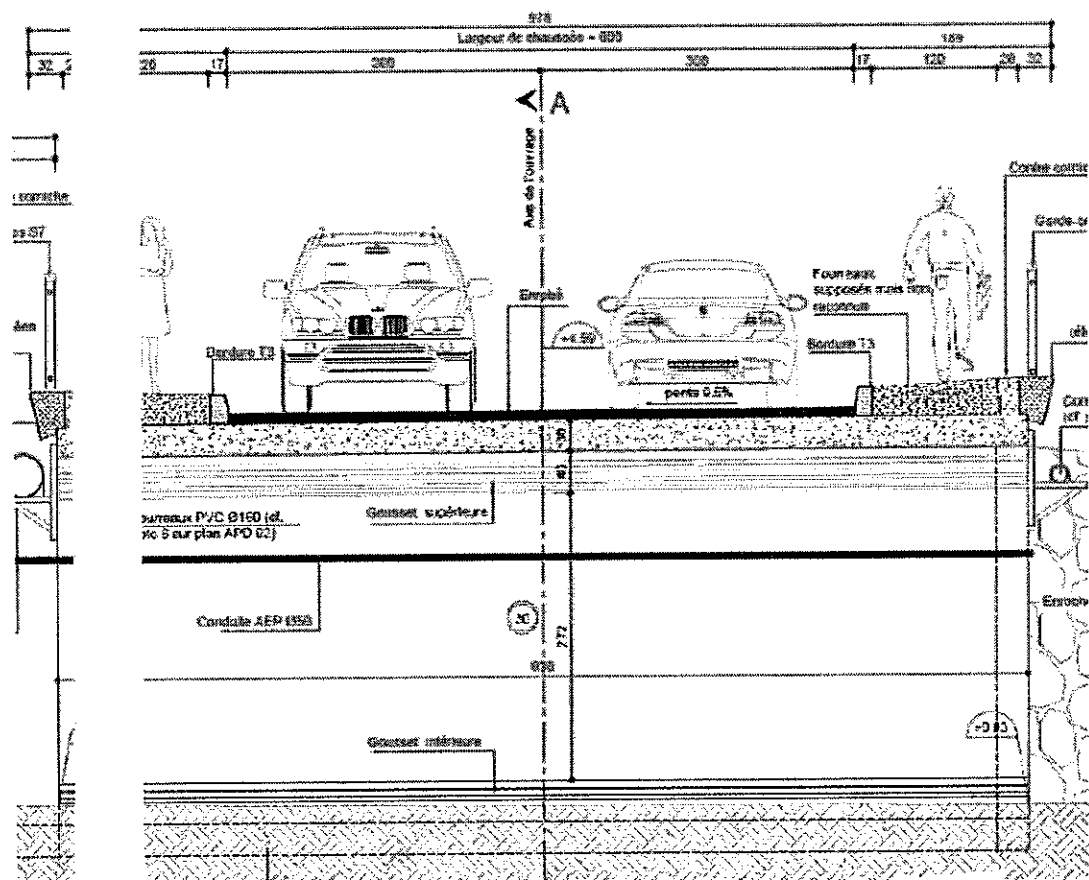
	A la SECAL
	Suivi par M. CONTAL
	GALINIE ETUDES MAITRISES D'ŒUVRE CONSEILS EXPERTISES

Affaire : Ouvrages du NEOBUS – ouvrage N°8 sur la Tonghoué
 Objet : Note « Elargissement des modes doux sur l'ouvrage d'art de la Tonghoué (OA8) »
 Date : 11/03/2016

Monsieur le responsable,

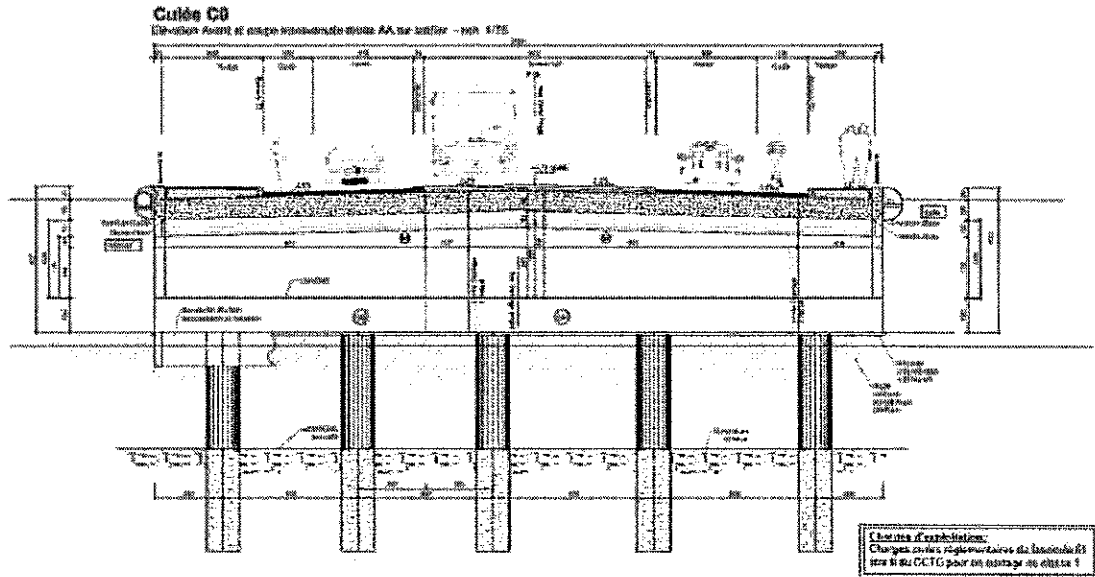
Faisant suite à votre demande, nous vous confirmons votre analyse quant à la prise en compte de largeurs supplémentaires sur l'ouvrage en objet afin d'y faire adjoindre des passages pour piétons et cycles (ou « modes doux »).

Nous rappelons que l'ouvrage existant est constitué comme suit :



Le profil en travers sur l'ouvrage en projet, tel qu'il résulte des données qui nous ont été transmises d'EGIS France, maître d'œuvre général sur cette affaire est quant à lui le suivant :

GEMOCE SARL - Ridet 608349.001 - capital 1.000.000 FCFP - Siège social : 7 rue du capitaine PERRAUD Faubourg Blanchot - Nouméa, tél : 275 015 --
 Bureau de Bourail : RM8 - la Taraudière, tél : 298 798 -- Adresse postale : BP 47, 98 870, Bourail, Nouvelle Calédonie, E-mail : gemoce@lagoon.nc --
 Mobiles : 78 79 17 - SGC8 18319 06711 40115101012 86



Suivant votre analyse, que nous confirmons, les suppléments de largeurs de tablier pris en compte sont ainsi :

- nouveau profil en travers de 21,6 mètres au lieu de 9,30m existant
- la prise en compte des modes doux a nécessité :
 - la création de 1,86 ml de trottoir en plus,
 - la création de 3ml de piste cyclable, inexistante aujourd'hui.
- Les autres augmentations de profil sur l'ouvrage résultent de la création des voies pour TCSP.

La prise en compte des modes doux telle que souhaitée, a ainsi conduit à réaliser 4.86 ml de tablier en plus sur les 21.60 ml de largeur totale, soit une part de 22.5% de la largeur de l'ouvrage.

Sur la base d'un montant de travaux aujourd'hui établi à : 229 413 646 (XPF) HT (montant intégrant la mise au point rectificative du marché).

Espérant ainsi avoir pu vous répondre sur votre demande, nous vous prions de recevoir monsieur le responsable nos meilleures salutations.

P. GALINIE

Copie :

SECAL :
GEMOCE :

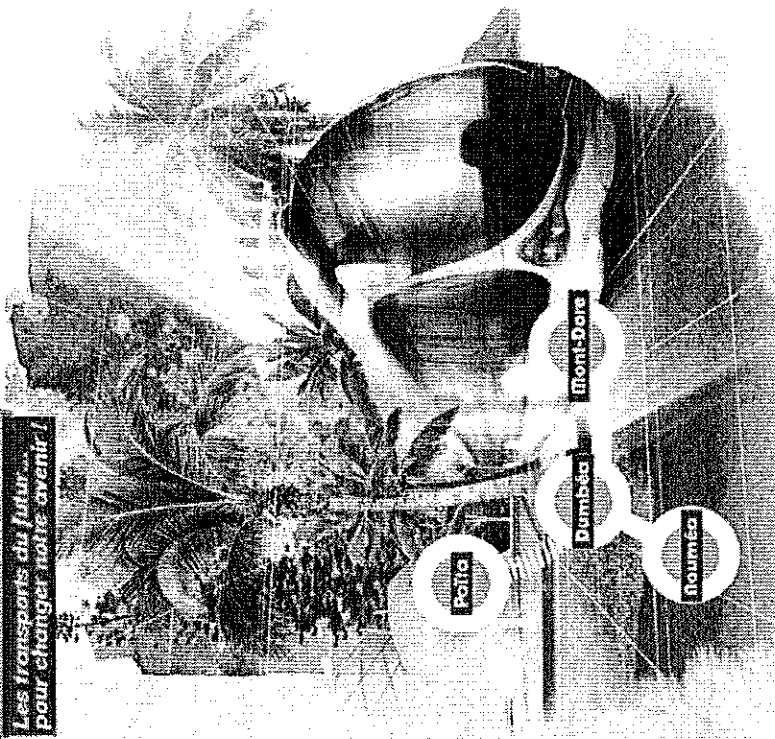
M. Thierry HINFRAY et M. Daniel CONTAL
dossier

ANNEXE 4 :

Note « Réalisation du cheminement piétons PMR depuis l'avenue Becquerel jusqu'au parking de l'Ecole CLAIN »

Note Cheminement Ecole CLAIN
TR27

PROJET
néobus
Les transports du futur...
pour changer notre avenir !



SMTU
Société d'AMÉNAGEMENT
DES TRANSPORTS URBAINS
DU GRAND NOUMÉA

secal **TRANSAMO**

25/03/2016

egis **ecis**
VILLE - PORTAGES

PROJET de loi n° 100 du 2016

SMTU **secal** **TRANSAMO**

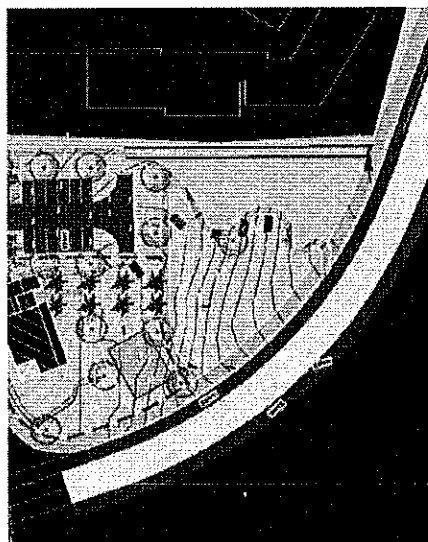
PREAMBULE

Cette notice a pour objectif d'établir le chiffrage lié à la création d'un cheminement piéton depuis la rue Becquerel jusqu'au parking de l'école CLAIN sur le tronçon 27 du projet Néobus.

2. Objet des travaux

Dans le cadre de la création de la plateforme de transport en commun en site propre (Néobus) sur la commune de Dumbéa, la rue Becquerel sera entièrement reconfigurée.

La mairie de Dumbéa souhaite profiter des travaux Néobus pour intégrer leur projet de requalification du terrain non aménagé entre le parking de l'école CLAIN et la rue Becquerel.



a - projet d'aménagement entre la rue de Dumbéa

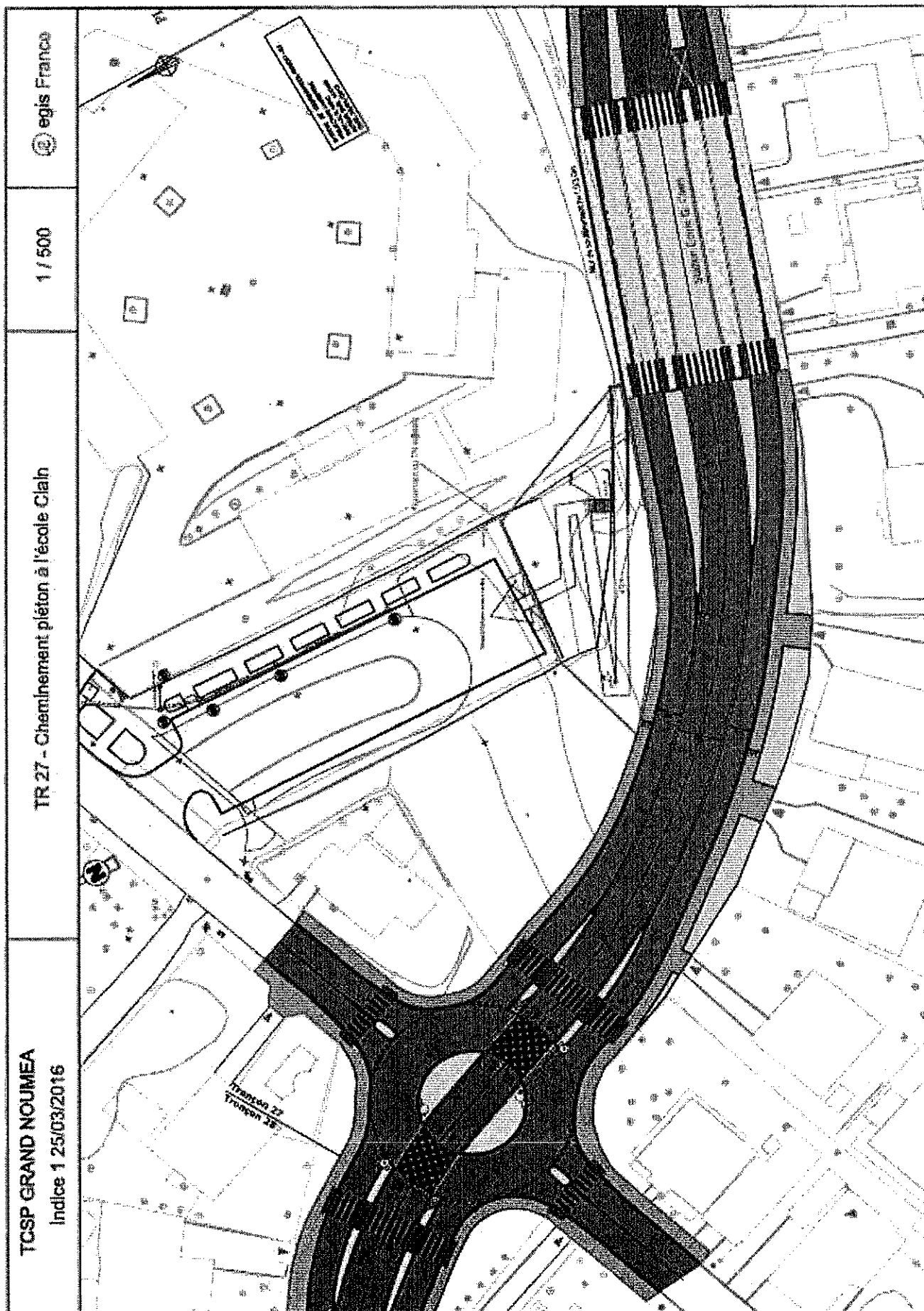
A ce titre, il est demandé au projet Néobus de chiffrer la réalisation d'un cheminement piéton depuis la rue Becquerel jusqu'au parking de l'école déjà réalisé.

Ce cheminement devra respecter les normes PMR (personnes à mobilité réduite) en vigueur.

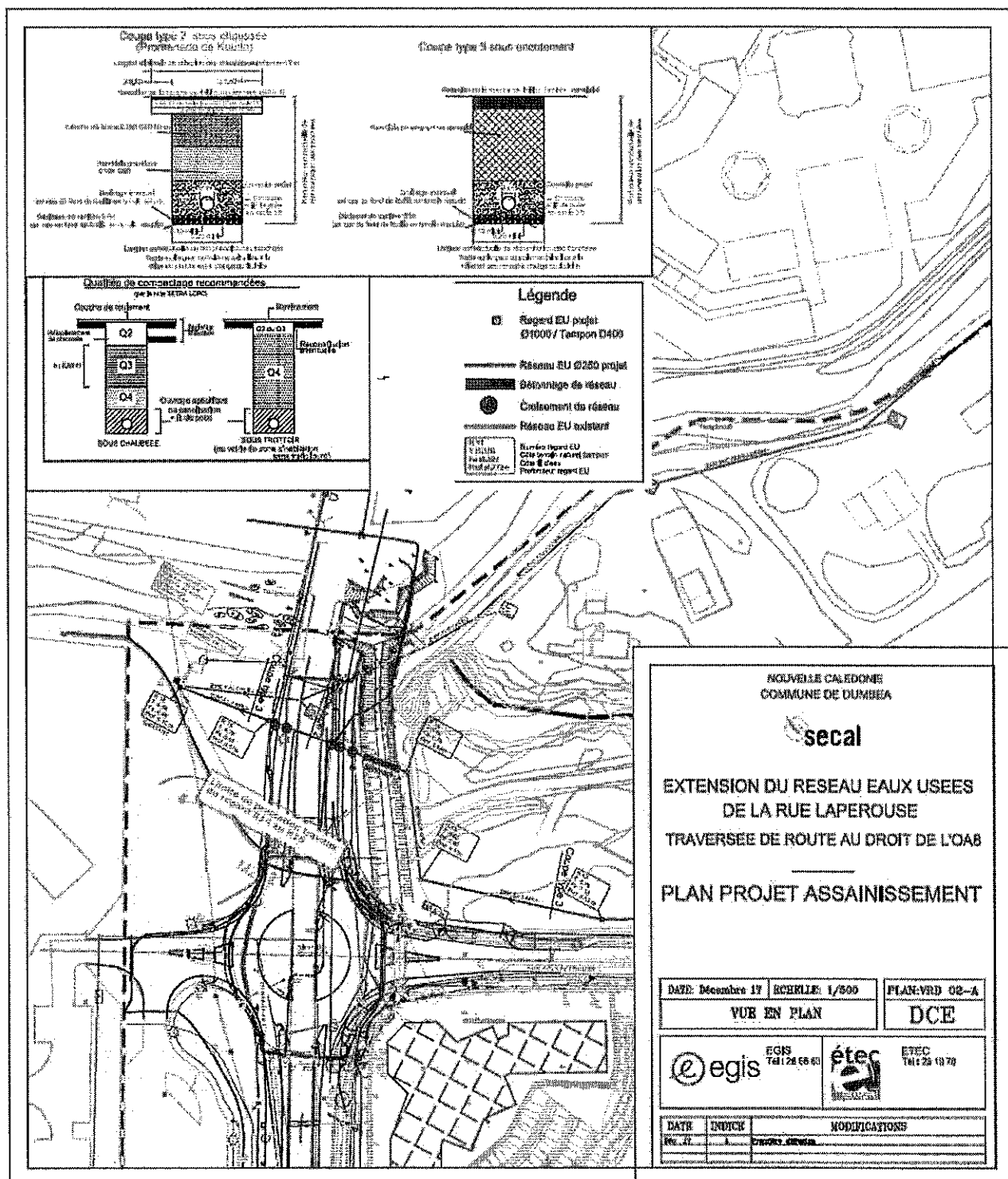
L'estimation ne porte que sur le génie civil du cheminement et n'intègre pas les aménagements paysagers.



egis **ecis**
VILLE - PORTAGES



ANNEXE 5 :
Plan projet de l'Assainissement EU Rue Lapérouse- Décembre 2017 (ETEC/EGIS)



ANNEXE 6 :

Liste des Travaux connexes et indication des montants pour conventionnement :

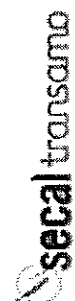
Avenant – AOUT 2018

RAPPEL à la convention initiale du 22/8/2016



MOA	OPERATIONS CONNEXES	Coût d'opération TTC (€ HT 2016)	Coût d'opération TTC à conventionner en CS de 25/04	Part Travaux RT	Part Travaux TTC (€ HT 2016)	Part Travaux TTC à conventionner en CS de 25/04	Montant MOA TTC (€ HT 2016)	Montant MOA TTC (€ HT 2018)	Part MOA	Part MOA	Montant MOA TTC (€ HT 2018)	Coût d'opération TTC
MOA	Charge d'art de la piste cyclable D47	363 075 955	42 417 503	33 154 000	49 402 346	49 402 346	1 173 726	1 173 726	4%	4%	1 173 726	42 417 503
MOA	Charge de la Tonghoué D44	138 314 583	31 120 106	24 762 713	39 135 726	39 135 726	2 269 274	2 269 274	4%	4%	2 269 274	31 120 106
MOA	Aménagement qualifiant chemin piéton école G. CLAN	28 420 675	14 469 467	11 622 468	7 296 575	7 296 575	526 274	526 274	4%	4%	526 274	14 469 467
MOA	Aménagement qualifiant chemin piéton école G. CLAN	6 657 174	6 657 174	5 600 000	17 375 314	17 375 314	342 727	342 727	4%	4%	342 727	6 657 174
TOTAL	Convention de Financement Ville de Dombéa	54 658 250	94 658 250	74 941 182	101 631 459	101 631 459	4 954 722	4 954 722			4 954 722	114 381 048

Liste des Travaux connexes et indication des montants pour conventionnement - Avril 2016



MOA	OPERATIONS CONNEXES	Coût d'opération TTC (€ HT 2016)	Coût d'opération TTC à conventionner en CS de 25/04	Part Travaux RT	Part Travaux TTC (€ HT 2016)	Part Travaux TTC à conventionner en CS de 25/04	Montant MOA TTC (€ HT 2016)	Montant MOA TTC (€ HT 2018)	Part MOA	Part MOA	Montant MOA TTC (€ HT 2018)	Coût d'opération TTC
MOA	Charge d'art de la piste cyclable D47	363 075 955	42 417 503	33 154 000	49 402 346	49 402 346	1 173 726	1 173 726	4%	4%	1 173 726	42 417 503
MOA	Charge de la Tonghoué D44	138 314 583	31 120 106	24 762 713	39 135 726	39 135 726	2 269 274	2 269 274	4%	4%	2 269 274	31 120 106
MOA	Aménagement qualifiant chemin piéton école G. CLAN	28 420 675	14 469 467	11 622 468	7 296 575	7 296 575	526 274	526 274	4%	4%	526 274	14 469 467
MOA	Aménagement qualifiant chemin piéton école G. CLAN	6 657 174	6 657 174	5 600 000	17 375 314	17 375 314	342 727	342 727	4%	4%	342 727	6 657 174
TOTAL	Convention de Financement Ville de Dombéa	54 658 250	94 658 250	74 941 182	101 631 459	101 631 459	4 954 722	4 954 722			4 954 722	114 381 048